

**Zeitschrift:** Générations : aînés  
**Herausgeber:** Société coopérative générations  
**Band:** 29 (1999)  
**Heft:** 12

**Artikel:** Passage sans crainte à l'an 2000  
**Autor:** Crettenand, Jean-Pierre  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-827975>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 20.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Passage sans crainte à l'an 2000

Le passage à l'an 2000 suscite de multiples craintes dans de nombreux domaines. Dans l'inventaire de ces peurs figurent celles, infondées, d'une carence en liquidités financières ou d'une paralysie des systèmes informatiques et des distributeurs automatiques de billets de banque. La police vaudoise se veut rassurante.

Certains ont même échafaudé l'hypothèse que leurs comptes allaient être effacés. Or, s'il est des entreprises qui ont pris toutes les précautions utiles en vue de ce passage fatidique, ce sont bien les établissements financiers, banques et postes confondus. Nulle crainte donc! Les guichets des banques et des postes seront pourvus en espèces sonnantes et trébuchantes. Il en sera de même des postomat et des bancomat. En revanche, il est des précautions à observer en matière de sécurité.

Pour celles et ceux qui l'ignorent encore, voici décrit un simple tour de passe-passe. Nous parlons ici de voleurs qui cherchent à vous soulager des économies que vous véhiculez (encore?) de la banque à la poste ou vice-versa. Le cas d'école le plus fréquent est celui d'un aîné, encore bien vaillant mais imprudent, qui effectue un retrait de plusieurs milliers de francs à la poste. Il n'aura pas fait trois mètres qu'un quidam lui aura indiqué la présence d'une tache sur son complet.

Le nettoyage est rondement mené et notre naïf retraité se fend en remerciements. Mais le pigeon n'est pas celui qu'on pense... Plusieurs milliers de francs viennent de s'envoler. Il existe plusieurs variantes de ce coup bien monté. Ces agissements font apparaître un couple, voire une jeune femme bien inten-



Attention aux escrocs des bancomat et des postomat!

tionnée. Des mouchoirs en papier providentiels viennent à bout de la souillure. En deux temps et trois mouvements, la tache disparaît. L'argent aussi!

## Escrocs du bancomat

L'usage du distributeur automatique extérieur remonte à plus de vingt ans. Toutefois, il aura fallu attendre le milieu des années nonante pour voir apparaître une nouvelle forme de criminalité: les escrocs du bancomat. Cette technique nouvelle, mise au point par plusieurs bandes de délinquants venus de France, repose sur un double procédé. La distraction du «pianoteur» alliée à une dextérité digne des meilleurs pickpockets.

La méthode requiert, en règle générale, la participation d'un duo, voire d'un trio de voleurs. Alors que vous procédez aux premières opérations requises pour le retrait de votre argent, soit l'introduction de votre NIP (numéro d'identification personnel ou code secret), le délinquant s'est approché subrepticement. Il a capté le numéro confidentiel que vous venez de taper. C'est déjà trop tard!

Vous êtes alors abordé par notre homme qui affirme que le distribu-

teur est en panne et qu'il a ingurgité votre carte sans espoir de retour. Prévenant, il vous «aide» dans la suite des opérations en pianotant lui-même sur le clavier. Ce faisant, il parvient à annuler la procédure en cours et à faire restituer votre carte par l'appareil. Toute l'agitation entretenue autour de l'engin vous empêche de constater qu'en réalité votre carte vient de changer de propriétaire. La bande d'escrocs aura tôt fait de procéder par la suite au maximum de retraits ou d'achats rendus possibles par le système.

Soyez doublement prudents lorsque le distributeur de billets est occupé par plusieurs personnes. Dès que votre instinct vous signale une situation périlleuse, n'hésitez pas à renoncer à toute opération de retrait. Quant aux prélèvements de sommes d'une certaine importance aux guichets des banques et de la poste, est-il encore besoin de rappeler qu'ils constituent un risque inutile? Tous les établissements financiers offrent une panoplie de moyens modernes de paiement qui vous épargneront de devoir courir après vos économies.

Bon passage à l'an 2000, sans crainte des voleurs!

Jean-Pierre Crettenand